

**Conseiller Pédagogique de Circonscription à valence EPS
Référent mathématiques
Circonscription d'OBERNAI**

1. Définition du poste et des missions :

Maître-formateur, le Conseiller Pédagogique de Circonscription exerce ses activités sous la responsabilité de l'Inspecteur de l'Education Nationale. Il met en œuvre le projet de circonscription, contribue au pilotage de la circonscription dans l'objectif d'améliorer les compétences des enseignants et les résultats des élèves.

Le conseiller pédagogique a principalement une mission d'ordre pédagogique. Il peut être conduit à accomplir des tâches administratives liées au programme de travail de la circonscription ou de représentation de l'IEN.

Il est un partenaire essentiel dans la formation des enseignants du premier degré et assure des fonctions d'aide et de conseil auprès des professeurs, et particulièrement auprès des entrants dans le métier. Il apporte un regard extérieur positif et amène les enseignants à développer une attitude réflexive sur leurs pratiques professionnelles et sur la dimension sociale du métier d'enseignant. Il assure le suivi d'actions particulières dans les aspects réglementaires et pédagogiques.

Le poste à pourvoir prend en compte les missions de CPC suivantes :

Animation et formation :

- Organiser et suivre le plan de formation de la circonscription (tous les cycles)
- Conduire des actions de formation continue inscrites au plan de formation
- Conduire des actions de formation continue inscrites au plan mathématiques, notamment sous le format de constellations
- Assister les équipes d'école dans l'élaboration et l'évaluation des projets des écoles, des programmations de cycle et d'école, dans l'analyse des résultats aux évaluations, dans la mise en œuvre d'actions innovantes.
- Suivre, analyser et exploiter les évaluations nationales
- Assister les équipes des écoles dans la mise en œuvre de réponses adaptées aux besoins des élèves (différenciation, PPRE, APC, inclusion, aménagements liés à des besoins particuliers)
- Encourager les réussites pédagogiques et contribuer à leur diffusion

Fonctionnement pédagogique des écoles : (compétence partagée avec le second conseiller pédagogique)

- opérer un suivi des actions des écoles et tenir un tableau de bord
- assister les directeurs dans l'animation des équipes, l'élaboration et la mise à jour d'outils de pilotage

Suivi des enseignants : (compétence partagée avec le second conseiller pédagogique)

- apporter l'aide pédagogique et didactique nécessaire aux enseignants (entrant dans le métier, se préparant à des examens professionnels, en difficulté professionnelle)

Volet spécifique à la valence EPS :

- contribuer au développement et à la mise en œuvre de l'EPS à l'école primaire.
 - intervenants extérieurs : relations avec les partenaires, préparation des agréments, suivi des actions
 - sorties scolaires : calendriers des départs, suivi du montage des projets, analyse des projets en vue de leur validation, synthèse annuelle, analyse des bilans, conformité de l'encadrement, intérêt pédagogique
 - rencontres avec les partenaires culturels et sportifs pour la mise en œuvre de projets
 - organisation de formations dans ces domaines

2. Compétences et qualités requises par le candidat :

- Capacité à se former en continu.
- Compétences pédagogiques et didactiques avérées.
- Capacités relationnelles, sens de l'écoute, de la médiation et de la coopération
- Qualités de discrétion, de confidentialité, de loyauté
- Capacités d'organisation et d'analyse
- Capacités et goût pour le travail en équipe
- Disponibilité

3. Conditions de recrutement

Entretien auprès d'une commission composée de l'Inspecteur de la circonscription, d'un Conseiller pédagogique et d'une tierce personne.

Contact pour obtenir des informations sur le poste :
IEN OBERNAI - 204A route d'Ottrott - 67210 OBERNAI
Téléphone : 03 69 20 93 03
Courriel : ien.obernai@ac-strasbourg.fr